

# DEAES

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

DF 1 à 4

## Tout-en-un

### Tout pour réussir

- ✓ Tout sur la formation et le métier
- ✓ Tout le cours en 100 fiches avec de nombreux schémas
- ✓ Toutes les pratiques professionnelles de l'AES
- ✓ QCM et exercices corrigés

3<sup>e</sup> édition





# DEAES

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif Et Social

DF 1 à 4



# DEAES

Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif Et Social

DF 1 à 4

**Tout-en-un**

**Danièle Lenepveu**

Formatrice dans le secteur médico-social

**Isabelle Sue**

Formatrice dans les métiers d'accompagnement social  
Intervenante indépendante  
pour différents organismes de formation,  
établissements sociaux et médico-sociaux

*Avec tous nos remerciements pour la participation d'Éric Bernabé et d'Hervé Sue.*

ISBN: 978-2-311-20676-0

Conception couverture: Les PAOistes / Conception intérieure: BleuT / Réalisation intérieure: DVAG

Image couverture: © Steve Debenport / Istockphoto

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie: 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél.: 01 44 07 47 70.

© Vuibert - août 2019 - 5, allée de la 2<sup>e</sup> D.B., 75015 Paris - Site Internet: <http://www.vuibert.fr>



# Sommaire

Une formation, un métier


7

## **PARTIE 1**

### **DF 1 Se positionner comme professionnel**

---



 Programme et certification des compétences	28
 Fiches de cours	30
<b>Fiche 1</b> Les politiques publiques	30
<b>Fiche 2</b> Les DRJSCS	35
<b>Fiche 3</b> Les ARS	37
<b>Fiche 4</b> Les MDPH	40
<b>Fiche 5</b> Les CDAPH	43
<b>Fiche 6</b> La responsabilité civile et pénale	45
<b>Fiche 7</b> Le cadre législatif	47
<b>Fiche 8</b> La loi 11 février 2005	53
<b>Fiche 9</b> La loi du 5 mars 2007	56
<b>Fiche 10</b> La loi du 29 décembre 2015	59
<b>Fiche 11</b> L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)	63
<b>Fiche 12</b> Les lois Clayes et Léonetti	66
<b>Fiche 13</b> La protection juridique des personnes majeures	70
<b>Fiche 14</b> Les aidants familiaux	76
<b>Fiche 15</b> L'obligation alimentaire	80
<b>Fiche 16</b> Les établissements et publics accueillis	81
<b>Fiche 17</b> L'habitat inclusif	88
<b>Fiche 18</b> L'éthique	90
<b>Fiche 19</b> La notion de déontologie	92
<b>Fiche 20</b> L'obligation de discrétion et le secret professionnel	94
<b>Fiche 21</b> La maltraitance	98
<b>Fiche 22</b> La charte des droits et des libertés	101
<b>Fiche 23</b> Le système nerveux	103
<b>Fiche 24</b> L'appareil digestif et l'alimentation	108
<b>Fiche 25</b> L'appareil cardio-vasculaire	113
<b>Fiche 26</b> Le développement du nourrisson et de l'enfant	118
<b>Fiche 27</b> Le développement psycho-affectif de la personne	121
<b>Fiche 28</b> Le développement intellectuel et social de la personne	127
<b>Fiche 29</b> L'adolescence	132

<b>Fiche 30</b>	Le narcissisme	136
<b>Fiche 31</b>	L'attachement	139
<b>Fiche 32</b>	La contraception	141
<b>Fiche 33</b>	La fécondation	144
<b>Fiche 34</b>	Le polyhandicap	146
<b>Fiche 35</b>	Les diabètes	150
<b>Fiche 36</b>	Les déficiences	153
<b>Fiche 37</b>	Les déficiences visuelles	156
<b>Fiche 38</b>	Les déficiences auditives	163
<b>Fiche 39</b>	Les déficiences motrices	166
<b>Fiche 40</b>	La sclérose en plaques	170
<b>Fiche 41</b>	L'infirmité motrice cérébrale	172
<b>Fiche 42</b>	La maladie d'Alzheimer	176
<b>Fiche 43</b>	La maladie de Parkinson	180
<b>Fiche 44</b>	Les déficiences intellectuelles	182
<b>Fiche 45</b>	Les anomalies chromosomiques	184
<b>Fiche 46</b>	Les maladies mentales	189
<b>Fiche 47</b>	Les épilepsies	191
<b>Fiche 48</b>	Les troubles du spectre autistique	194
<b>Fiche 49</b>	Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité	198
<b>Fiche 50</b>	L'exclusion sociale	202
<b>Fiche 51</b>	L'inadaptation sociale	205
 <b>Entraînements</b>		<b>208</b>
	QCM de révision	209
	Questions d'entraînement	215
	Propositions de sujet	231

## **PARTIE 2**

### **DF2 Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité**

---



 Programme et certification des compétences		<b>234</b>
 Fiches de cours		<b>236</b>
<b>Fiche 52</b>	La notion de besoins chez l'être humain	236
<b>Fiche 53</b>	Les quatre dimensions	240



<b>Fiche 54</b>	La notion d'écoute	244
<b>Fiche 55</b>	La notion d'observation	247
<b>Fiche 56</b>	La notion de santé	249
<b>Fiche 57</b>	Notions sur les représentations	250
<b>Fiche 58</b>	La notion de communication	252
<b>Fiche 59</b>	La notion d'intimité	257
<b>Fiche 60</b>	La notion de dépendance	261
<b>Fiche 61</b>	L'autonomie	264
<b>Fiche 62</b>	Aide, accompagnement, proximité	267
<b>Fiche 63</b>	La notion d'apprentissage	269
<b>Fiche 64</b>	La notion de handicap	273
<b>Fiche 65</b>	La notion de temps clés	277
<b>Fiche 66</b>	La loi du 4 mars 2002	280
<b>Fiche 67</b>	La douleur	282
<b>Fiche 68</b>	L'accompagnement en fin de vie	285
<b>Fiche 69</b>	Le soin (prendre soin)	289
<b>Fiche 70</b>	L'éducation posturale	292
<b>Fiche 71</b>	Le corps médiateur de la relation	294
<b>Fiche 72</b>	L'alimentation et les repas	298
<b>Fiche 73</b>	Les troubles de la déglutition	302
<b>Fiche 74</b>	L'anorexie	305
<b>Fiche 75</b>	La boulimie	307
<b>Fiche 76</b>	Le sommeil et le coucher	309
<b>Fiche 77</b>	La sexualité	314
<b>Fiche 78</b>	Le vêtement et l'aide à l'habillage	317
<b>Fiche 79</b>	La peau	320

## **PARTIE 3**

### **DF3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**

	Programme et certification des compétences	324
	Fiches de cours	326
	<b>Fiche 80</b> Écologie, écoresponsabilité	326
	<b>Fiche 81</b> L'équipe pluridisciplinaire	330
	<b>Fiche 82</b> Quotidien et travail d'équipe	335
	<b>Fiche 83</b> Communication professionnelle	339

<b>Fiche 84</b>	Outils de communication professionnelle	342
<b>Fiche 85</b>	La notion de projet	347
<b>Fiche 86</b>	Méthodologie de projet personnalisé	351
<b>Fiche 87</b>	Notions en droit du travail	353
<b>Fiche 88</b>	L'usure professionnelle	355
<b>Fiche 89</b>	Accessibilité universelle	358

## **PARTIE 4**

### **DF4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**

---

	Programme et certification des compétences	360
	Fiches de cours	362
<b>Fiche 90</b>	L'évolution sociologique de la famille	362
<b>Fiche 91</b>	Le travail avec les familles	365
<b>Fiche 92</b>	La dynamique de groupe	370
<b>Fiche 93</b>	La gestion des conflits	374
<b>Fiche 94</b>	L'évaluation	376
<b>Fiche 95</b>	Citoyenneté et déficiences mentales	378
<b>Fiche 96</b>	La citoyenneté	380
<b>Fiche 97</b>	Participer	382
<b>Fiche 98</b>	La création	387
<b>Fiche 99</b>	Exemple de grille pour élaboration de projet	389
<b>Fiche 100</b>	Exemple de projet d'animation	391
	Liste des sigles	395
	Bibliographie	398
	Filmographie	399
	Lexique	400

# Une formation, un métier

## 1. Les notions véhiculées par le DEAES

### ■ A Comme Accompagnant

Nous souhaitons, dans un premier temps, vous proposer une définition philosophique.

« Si je veux réussir à accompagner un être vers un but précis,  
Je dois le chercher là où il est et commencer là, justement là.  
Celui qui ne sait faire cela, se trompe lui-même quand il pense pouvoir  
aider les autres.

Pour aider un être, je dois certainement comprendre plus que lui, mais  
d'abord comprendre ce qu'il comprend.

Si je n'y parviens pas, il ne sert à rien que je sois plus capable et plus  
savant que lui.

Si je désire avant tout montrer ce que je sais, c'est parce que je suis  
orgueilleux et cherche à être admiré de l'autre plutôt que l'aider.

Tout soutien commence avec humilité devant celui que je veux accom-  
pagner ; et c'est pourquoi je dois comprendre qu'aider n'est pas vouloir  
maîtriser mais vouloir servir.

Si je n'y arrive pas, je ne puis aider l'autre. »

S. Kierkegaard (1813-1855)

Ce texte vient clairement énoncer la qualité essentielle et primordiale d'humilité qu'un aidant doit posséder afin d'accompagner une personne en situation de dépendance. Nous entendons par humilité des traits de caractère tels que la modestie, la discrétion et la simplicité. Considérer l'autre comme ignorant et faible parce qu'il est temporairement ou définitivement en situation de dépendance crée une relation de subordination, une lutte de pouvoir aux dépens de la personne aidée. Arrêtons-nous un temps sur l'étymologie du mot « **accompagne-ment** » : du latin populaire *coponiam* qui signifie « celui qui partage le pain ». Cela suppose d'entrer en relation dans une attitude d'ouverture et de partage. Se donner les uns aux autres une part de ce qui est offert. Soulignons la précieuse réciprocité de l'échange.

Comment alors rester humble, ne pas se sentir tout-puissant lorsque l'accompagnant est investi comme celui qui sait, celui qui possède ce que l'autre n'a pas, celui qui dispose des moyens d'agir, du pouvoir de décision.

Face à cet autre en situation de vulnérabilité une relation asymétrique s'installe, souvent périlleuse si les effets ne sont pas questionnés et mis en perspective.

L'accompagnant entre en relation avec un autre, cela n'est pas qu'une affaire d'injonction ou de volonté. C'est une invasion de pensées, d'émotions, de sentiments pas toujours faciles à reconnaître et à gérer. Accompagner c'est faire l'expérience de la différence. Parfois cela fait peur, pourtant c'est aussi ce qui enrichit. Il s'agit de respecter la différence, aussi mes connaissances ne constituent pas à elles seules mon professionnalisme puisque par définition l'autre n'est pas moi ! Cependant autrui est un être humain comme moi donc il est en partie comme moi.

La réalité de l'autre échappe toujours à l'image que j'en ai. L'idée que je m'en fais, sa singularité, son irréductible mystère invite à s'éloigner de la logique cartésienne du « tout comprendre » ou la conviction qu'un « bon professionnel » maîtrise toutes les situations.

Voici quelques exemples de phrases prononcées par des accompagnants :

- « Je ne peux pas lui demander ce qu'il souhaite, il ne parle pas ! »
- « Je ne lui explique pas car il ne comprend pas ! »
- « Lorsque cette personne a décidé quelque chose elle peut se montrer têtue, très bornée... »
- « Je suis son référent, je sais que c'est mieux pour lui... »
- « Je connais son dossier sur le bout des doigts, alors je le connais bien... »
- « Il est déficient intellectuel, il ne peut donc pas comprendre... »

Ces quelques exemples mettent en évidence la rigidité des représentations et l'incapacité à considérer l'autre comme son égal. Les personnes sont perçues comme faibles, incapables, on ne leur montre pas de considération. La subjectivité de la place de l'aidant est à interroger de manière permanente car la fonction essentielle de l'accompagnant relève de sa capacité à être en empathie, et de sa capacité à se déplacer dans des rôles différents. C'est-à-dire : « Passer de la place du supposé savoir à celle d'ignorant<sup>1</sup> ». Comprendre la situation dans laquelle l'autre se trouve au travers de ce qu'il révèle.

Par exemple, lorsque le professionnel aide une personne lors de la toilette et qu'il lui demande quelles sont ses habitudes, nous comprenons qu'il est un professionnel acceptant de ne pas savoir, donc de ne pas maîtriser. Et toute la complexité se trouve dans cette posture en position basse. L'accompagnant établit ainsi une relation car il laisse une place conjointe autorisant la complicité, la confiance. Les bases de la relation étant construites, l'accompagnement pourra avoir lieu. Être dans la position de celui qui sait n'est pas l'exclusivité du professionnel !

---

1. Francis DANVERS, *Autour des mots de la formation « Clinique »*, Revue Recherche et Formation n° 63-2010.

Sous un aspect clinique, l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité consiste à aider l'émergence du désir chez le sujet. Le désir est le levier pour développer l'autonomie d'une personne. Le désir est le moteur essentiel de l'existence.

L'accompagnement ne se nourrit pas seulement de louables intentions ou de propositions séduisantes, c'est un long chemin souvent, dans lequel on s'engage avec quelqu'un qui, parfois, cherche sa route. Alchimie de la rencontre, se reconnaître et cheminer ensemble, cela sous-entend **un désir** de rejoindre l'autre là où il en est de son propre cheminement.

Emmanuel Levinas évoque dans son œuvre sa conception de l'autre et de l'altérité. Elle ne se réduit pas, nous dit-il, à une interrogation théorique. Penser notre rapport à l'autre est aussi, pour ce philosophe, une responsabilité éthique. Ainsi, énonce-t-il, « la véritable rencontre avec autrui tient dans le fait que je ne la possède pas. *Prétendre le connaître expose à cette forme si fréquemment banalisée de la négation de l'altérité* ».

Refus de l'autre dans son droit à être lui, différence niée, bafouée. Faire l'expérience de la différence c'est ne pas enfermer l'autre dans mon projet pour lui, mais l'aider à faire naître le sien, à le mettre en œuvre, en mobilisant et soutenant ses propres ressources. C'est ne pas décider à sa place de ce qui serait bon pour lui, mais faciliter l'expression de son propre désir.

Il est important que tout travailleur social se pose la question de sa légitimité dans la relation dans laquelle il s'engage. L'accompagnant doit toujours engager une recherche de sens dans l'action.

Pour terminer il nous faut mettre l'accent sur l'importance du partage du travail. L'accompagnant éducatif et social est dans une pratique de coopération professionnelle. Par exemple, l'accompagnement dans le cadre du projet personnalisé est à la fois un projet collectif et individuel. En effet, l'émergence, la mise en œuvre et l'évaluation du projet tient à la collaboration professionnelle et à l'organisation institutionnelle en même temps qu'il est singulier. Cet accompagnement est un partage issu d'un travail d'équipe pluriprofessionnelle, dans un travail de collaboration avec les familles. Cependant, l'accompagnant ajuste son aide à une personne, il s'adresse à la singularité.

## ■ **E comme Éducatif**

Extrait du référentiel professionnel du DEAES :

« Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge

de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille. Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle ».

Pour étayer notre propos nous nous référerons au concept de Maëla Paul<sup>2</sup>. Elle soutient l'idée que « Guider, escorter, conduire » sont synonymes d'accompagnement éducatif.

– « Escorter » évoque la discontinuité, avec l'idée associée d'un obstacle à passer. Escorter c'est **protéger** en s'opposant à ce qui fait ou pourrait faire obstacle.

C'est aussi **rassurer** au sens de soutenir la personne dans les phases difficiles en l'écouter.

Escorter s'inscrit entre deux postures professionnelles « veiller sur » et « surveiller ».

– « Guider » est entendu ici comme conseiller une personne, l'informer afin qu'il choisisse son chemin, sa place, son rôle. L'accompagnant adopte ici une posture de guide. La guidance est possible si une relation de confiance est établie. Guider impose l'idée d'autonomie. En effet, l'accompagnant laisse à l'accompagné la possibilité de choisir parmi des possibles. Le guide facilite le choix, il n'impose pas et ne fait pas à la place. Cette relation positionne l'accompagnant et l'accompagné sur un niveau d'égalité humaine.

– « Conduire » est une posture qui s'inscrit dans une relation autoritaire. Le conducteur est celui qui maîtrise, il met en mouvement, il active, il accélère, il décide de la vitesse de la direction, il freine et s'arrête lorsqu'il le souhaite.

**Accompagner c'est tenir alternativement ces trois postures. Le professionnel est le garant du cadre de l'accompagnement. Il doit donc escorter, guider, conduire en fonction des situations qu'il rencontre.**

Pour illustrer l'accompagnement nous prendrons les propos de Marcel Nuss. Il écrit sur la posture d'accompagnant qu'elle « n'est pas donnée à tout le monde. ». Car être au service de quelqu'un sous-entend la capacité « de suppléer, de compenser, donc d'être disponible, attentif et ouvert [...] la capacité de savoir se mettre en retrait [...] »<sup>3</sup>.

L'humilité va de pair avec la capacité d'aider l'autre, mais aussi d'éprouver et identifier les émotions de l'autre afin d'apporter une réponse adaptée. L'accompagnant est un professionnel sachant convoquer les sentiments adaptés aux situations qu'il rencontre et qu'il doit gérer pour satisfaire les besoins de la personne.

L'aidant, lors d'une toilette par exemple, accompagne quotidiennement des personnes en situation de dépendance. Il va **conduire** la personne dans le

---

2. Maëla Paul, *L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique*, l'Harmattan, Paris, 2004.

3. Marcel NUSS, *La Présence à l'autre*, Dunod, 2014.

temps choisi par l'institution pour accomplir cet acte. L'organisation institutionnelle impose un rythme quotidien. Cependant la conduite appartient aux professionnels en qualité de garants du fonctionnement institutionnel. Mais le professionnel sera dans ce même temps **un guide**, un soutien dans les gestes à accomplir pour réaliser cette toilette. L'accompagnant a aussi pour fonction **d'escorter** la personne tout au long de la toilette en restant à l'écoute, en observant les difficultés, les humeurs, les problèmes cutanés, etc. Il protège et veille au bien-être et au confort de la personne en situation de dépendance.

## ■ *S comme Social*

Nous allons ici tenter de cerner les principaux éléments de réflexion attachés à la notion d'accompagnement social. Nous explorerons tour à tour les questions liées à l'accompagnant, à l'accompagné et à l'environnement dans lequel se déploie leur relation.

Notons d'ores et déjà que l'**accompagnement social** peut s'entendre vis-à-vis d'individus ou de groupes.

Le terme d'accompagnement apparaît depuis une vingtaine d'année dans le secteur social et médico-social. Il s'est propagé dans nombre de secteurs d'activité comme l'enseignement, les soins et l'entreprise notamment. Tout d'abord, on a défini l'accompagnement par ce qu'il n'était pas. Accompagner n'est ni diriger, ni laisser faire. En effet, il ne s'agit pas de décider à la place voire de faire à la place, tel l'expert ou le serviteur. L'accompagnant se placerait ainsi dans une position de toute-puissance en imposant des choix ou en s'imposant comme le seul recours capable de faire. Notons au passage que décider à la place ou faire à la place recèle potentiellement la même violence faite à l'autre. Ces deux situations soumettent l'accompagné à un arbitraire et représente une négation de son libre arbitre. Cette posture est souvent animée de bonnes intentions, mais elle est improductive du point de vue de l'accompagnement.

L'accompagnement n'est pas non plus dans le laisser-faire. Ériger l'accompagné en totem déconnecté du réel reviendrait à respecter n'importe lequel de ses choix ou désir, et au regard d'une d'autonomie à conquérir, l'exposer à des situations sans aide ni soutien, sans exigence ni référence. Notons que la violence du laisser-faire est au moins aussi importante que la précédente, puisqu'elle expose l'accompagné fragilisé aux aléas d'un environnement sans règles ni cadre protecteur.

Plusieurs notions vont nous permettre de cerner plus précisément cette notion d'accompagnement social autrement que par défaut.

Le législateur, depuis les années 2000 notamment, a posé un cadre formel à l'accompagnement. Les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, et du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, font explicitement référence à l'accompagnement, souvent pour préciser son caractère protecteur nécessairement respectueux vis-à-vis des personnes accompagnées : respect de la vie privée, des

choix de vie, consentement éclairé, etc. Cet élément est une première pierre à l'édifice de notre tentative de définition. Pour le législateur, l'accompagnement social se développe dans le respect de la personne ou du groupe accompagné. Il pousse plus loin encore lorsqu'il requiert la participation de l'accompagné et lui confère même la place centrale dans le dispositif d'accompagnement. L'accompagnement social nécessite de considérer l'autre comme sujet à part entière. Voilà une autre notion qui va permettre de cerner mieux encore notre thème.

L'accompagné sortant de sa définition générique devient donc une personne ou un groupe de personnes, avec sa singularité, son identité. Le caractère unique de l'autre le rend ainsi nécessairement différent de moi et des autres. Cet aspect est majeur dans la notion d'accompagnement en ce sens qu'il introduit d'altérité, c'est-à-dire ce qui est autre, ce qui est différent. Il s'accompagne également de la notion d'altération, de transformation, le rapport à l'autre modifie ma vision de lui ainsi que la vision qu'il a de moi. Cette idée nous dévoile ainsi que la relation à l'autre nous transforme réciproquement.

Ce raisonnement nous éclaire sur la notion de relation. L'accompagnement suppose que l'on sache qui est l'autre, qu'on accepte de le rencontrer comme être singulier. Ce cheminement nécessite ouverture et libre consentement de part et d'autre, afin de laisser l'espace à une relation singulière à l'image des individus qui la compose. Cette relation est le cœur de l'accompagnement social, elle nécessite une confiance mutuelle dans l'empreinte qu'elle va laisser sur les protagonistes. Se laisser altérer ou altérer l'autre est bien différent, nous l'avons vu plus haut, que de le diriger ou être dirigé. Ainsi, l'accompagnement ne peut se laisser réduire à des procédures pensées hors des acteurs qui le composent. C'est un chemin à découvrir lors de chaque relation, nous pouvons dire que l'accompagnement est un processus.

Cette relation consentie est fondatrice. Elle renvoie la personne accompagnée et la personne accompagnante à leur capacité à faire des choix. Nous n'ignorons pas ici que les personnes accompagnées peuvent parfois être extrêmement diminuées dans leur capacité à manifester ou faire des choix. La notion d'accompagnement social est dans ce cas bien plus chargée d'enjeux. Il en va de ce qui est propre à chaque humain, de ce qui en fait un être responsable : sa capacité à user de libre arbitre.

Ainsi, préserver la part parfois infime de relation c'est inscrire la personne dans une relation sociale.

Nous en venons ainsi à la question de l'environnement. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons uniformiser la relation d'accompagnement social par des procédures que nous ne pouvons pas en identifier des principes récurrents. La relation d'accompagnement à un but. Si la relation est consentie par les acteurs, c'est dans la perspective d'améliorer le sort de la personne accompagnée. C'est lui permettre de diminuer l'impact de ses difficultés sur sa capacité d'agir et de faire des choix. Et ainsi, de progresser vers, voire d'atteindre une autonomie. C'est-à-dire de déterminer soi-même la loi à laquelle elle se soumet. L'accompagnement



ne peut donc se départir de l'environnement social, que d'autres appelleront le principe de réalité sociale. L'être humain est par essence un être social, qui se détermine donc par rapport à un milieu. L'absence de cadre et de règles livre chacun des membres d'un groupe social à l'arbitraire et à la loi du plus fort. C'est le contraire de l'autonomie ou encore l'asservissement. La relation d'accompagnement social est apprenante du jeu social et émancipatrice de ce point de vue. Loin de conformer la personne accompagnée à des stéréotypes sociaux, elle doit lui permettre d'être soi dans un environnement où les autres le sont également.

La posture d'accompagnement social se distingue du suivi à vocation de contrôle ou de la prise en charge se substituant à l'autre. Son élément déterminant est la relation qui oscille en permanence entre la nécessaire part d'humanité que l'accompagnant met au service de cette relation, et la réserve indispensable qu'il doit observer afin d'éviter d'entrer dans une fusion/confusion des rôles. L'accompagnement social c'est mettre, sur commande, à des moments précis, ma sincérité et ma part d'humanité au service de cette relation permettant à l'autre de s'émanciper. C'est de ce fait une posture chaque fois inédite, à questionner sans cesse. Elle est nourrie par un doute permanent sur la juste distance, la juste posture, qui permettra à l'autre d'avancer.

## **2. La mise en place du DEAES**

---

L'arrêté ministériel du 29 janvier 2016 pose les bases du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social ou DEAES. Ce nouveau diplôme regroupe trois professions existantes : celle d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), celle d'aide médico-psychologique (DEAMP) et celle d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou auxiliaire d'intégration scolaire (AIS). Le métier d'AVS ou d'AIS consiste à accompagner les enfants, adolescents et adultes en situation de handicap dans un parcours scolaire traditionnel. L'exercice de cette fonction réclamait le baccalauréat sans aucun diplôme professionnel obligatoire. Le diplôme d'AMP ou un CAP petite enfance étaient appréciés, mais pas imposés. Ces aidants bénéficiaient d'heures de formation apportant quelques notions sur le développement de l'enfant et de l'adolescent, des connaissances sur certaines pathologies et une sensibilisation aux concepts pédagogiques et éducatifs. Des contrats d'un an renouvelables six fois maximum étaient établis par le rectorat. Aujourd'hui, nous observons que ces professionnels bénéficieront d'une formation certifiant des compétences validées dans le cadre d'examens pour l'obtention d'un diplôme, comme les autres accompagnants de personnes en situation de handicap. Nous relèverons que l'exercice de cette fonction accompagnante s'exerce depuis une vingtaine d'années. Ces emplois ont attiré l'attention sur la nécessité de créer un diplôme reconnaissant des compétences pour exercer, et de ce fait créer un statut et professionnaliser une aide auprès de personnes et de familles en difficulté.

Le DEAES est donc le premier niveau des professions d'accompagnant social.

### 3. Les textes officiels du DEAES

---

« Art. D. 451-89. – I. – Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités : “Accompagnement de la vie à domicile”, “Accompagnement de la vie en structure collective”, “Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire”. Le diplôme mentionne la spécialité acquise. Il peut être obtenu par la voie de la formation ou, en tout ou pour partie, par la validation des acquis de l'expérience. Il est délivré par le représentant de l'État dans la région. »

*www.legifrance.gouv.fr*

#### ■ **Extraits du décret régissant le diplôme d'État de l'accompagnant éducatif et social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – « Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation à la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire. »

#### ■ **Extrait du référentiel professionnel**

##### ➤ **Les missions**

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

##### ➤ **Les fonctions**

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés. Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques,

relationnelles et sociales). Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale. Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie. Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social. Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants. Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

### ➤ Les spécialités

#### – **Accompagnement de la vie à domicile :**

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

#### – **Accompagnement de la vie en structure collective :**

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME),

institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

### – Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

## ■ Les quatre domaines de formation

<b>DF1</b> <b>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</b>	<b>DF2</b> <b>Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité</b>	<b>DF3</b> <b>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</b>	<b>DF4</b> <b>L'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</b>
<b>Domaine de formation 1</b> <b>Socle commun</b>	<b>Domaine de formation 2</b> <b>Socle commun</b>	<b>Domaine de formation 3</b> <b>Socle commun</b>	<b>Domaine de formation 4</b> <b>Socle commun</b>
Les bases des politiques publiques et des lois régissant le secteur social et médico-social : – L'État : les services centraux et les services territoriaux de la cohésion sociale (DRJSCS) – Les agences régionales de santé – Les collectivités territoriales – Les associations/opérateurs du secteur – Les personnes accompagnées et leurs participations – Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale – Loi protection de l'enfance du 5 mars 2007	Observation, écoute et relation : – Méthode et outils – Les besoins fondamentaux de la personne – Les dimensions affectives, éducatives, sociales et culturelles et d'estime de soi, dans les situations d'accompagnement – Les temps clés du quotidien comme support à la relation d'aide et/ou à la relation éducative : modalités d'intervention	Travail en équipe et organisation : – Notion de partenariat et de réseau – Modalités et processus de travail – Organisation du travail et notions de droit du travail – Réunions : contextes, objectifs – Fiches de postes, plannings – Notions de veille et de garantie, continuité de l'accompagnement	Socialisation et inscription dans la vie citoyenne : – Notions, définitions et représentations Les différentes dimensions d'accessibilité : – les différentes mesures de protection et de sécurité – partenaires et sources d'information nécessaires pour organiser et sécuriser les déplacements et/ou les démarches – écoute et sécurisation de la personne

<p>– Loi égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005</p> <p>– Lois autonomie des personnes âgées, (20 juillet 2001, 28 décembre 2015)</p> <p>– Lois sur la protection des personnes vulnérables du 5 mars 2007</p> <p>– Les différents lieux de vie et d'accueil des personnes dans le secteur social, et médico-social et éducatif : publics, réglementation applicable, principales missions et financements</p> <p><b>Éthique et déontologie :</b></p> <p>– Notions et repères d'éthique et de déontologie</p> <p>– Secret professionnel et discrétion professionnelle</p> <p>– Notions juridiques sur le respect de la vie privée</p> <p>– Notions de responsabilité</p> <p>– Responsabilité civile et pénale</p> <p>– Chartes</p> <p>– Maltraitance</p> <p>– Bientraitance</p> <p>– Discrimination directe ou indirecte</p> <p><b>Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles :</b></p> <p>– Anatomie et physiologie des grandes fonctions et leurs troubles</p> <p>– Les différentes étapes et les caractéristiques du développement de l'être humain tout au long de la vie</p> <p>– La dimension psychosociale du développement de la personne</p>	<p><b>Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie</b></p> <p>– Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement de la personne</p> <p><b>Notion de santé</b></p> <p>– Définition de l'OMS et son implication dans la vie quotidienne jusqu'aux soins palliatifs</p> <p>– Généralités sur les lois relatives à la santé et aux droits des malades : loi du 4 mars 2002, du 22 avril 2005, du 21 juillet 2009, du 18 février 2015</p> <p>– Les principaux paramètres de surveillance de la santé, l'aide à la prise de médicaments</p> <p>– La souffrance et la douleur dans toutes leurs dimensions</p> <p>– Notion de prévention et d'éducation à la santé</p> <p><b>Ergonomie, aide à la mobilité et transferts</b></p> <p>– Les principes d'ergonomie, les techniques d'amélioration du bien-être de la personne et de confort</p> <p>– L'aide à la mobilité et aux transferts, les aides techniques et domotiques</p> <p><b>La personne et son rapport à la nourriture :</b></p> <p>– Plaisir et convivialité</p> <p>– Alimentation et culture</p> <p>– Hygiène alimentaire</p> <p><b>Les rythmes du sommeil</b></p> <p><b>Les fonctions d'élimination</b></p> <p><b>Intimité, vie affective et sexualité</b></p>	<p>– Notion de complémentarité dans une équipe pluriprofessionnelle</p> <p><b>Transmission et communication professionnelle :</b></p> <p>– Les différents supports de communication et leur utilisation</p> <p>– Les écrits professionnels</p> <p>– Recueil, tri des informations</p> <p>– Transmissions orales et écrites</p> <p>– La prise de parole en situation professionnelle</p> <p>– Notion de distance professionnelle</p> <p><b>Notions de projets :</b></p> <p>– Projet d'établissement</p> <p>– Contexte et cadre juridique du projet personnalisé</p> <p>– Notion de projet personnalisé et méthodologie</p> <p><b>Participation au projet personnalisé :</b></p> <p>– Le repérage des potentiels de la personne au regard de son projet personnalisé</p> <p>– Le compte-rendu de l'intervention</p> <p>– La coordination et le travail en réseau avec les autres intervenants</p> <p><b>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</b></p>	<p><b>La famille et l'entourage :</b></p> <p>– L'évolution sociologique de la famille</p> <p>– La parentalité</p> <p>– Les situations de handicap et la famille, vieillissement et famille</p> <p>– Relations des professionnels avec les familles et l'entourage : enjeux personnels et partenariat</p> <p>– Place de l'aidant</p> <p><b>Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits</b></p> <p><b>Activités collectives :</b></p> <p>– Objectifs, mise en œuvre et évaluation d'une activité</p> <p>– Techniques favorisant l'expression de soi</p> <p><b>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</b></p>
--	---	--	---

<p><b>Pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Le normal, le pathologique, les troubles</li> <li>– Les déficiences et leurs étiologies motrices, intellectuelles, sensorielles, polyhandicap...</li> <li>– Les maladies mentales</li> <li>– Les pathologies liées au vieillissement</li> <li>– Les maladies neurologiques</li> <li>– Les conduites addictives</li> <li>– Les troubles anxieux, de l'humeur et de la personnalité</li> <li>– Les troubles du spectre autistique</li> </ul> <p><b>Situations de handicap :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Classification internationale du fonctionnement du handicap</li> <li>– Notions de situation de handicap</li> </ul> <p><b>Les troubles de l'attachement et leurs conséquences</b></p> <p><b>Situations d'exclusion sociale et conséquences</b></p> <p><b>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</b></p>	<p><b>La personne et son rapport au corps :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'hygiène corporelle</li> <li>– Les techniques d'hygiène et de soin de la personne</li> <li>– Approche corporelle : le toucher relationnel, le corps et les émotions suscitées dans la relation à l'autre</li> </ul> <p><b>Les techniques et outils de communication verbale et non verbale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Notions sur la communication et le langage non verbal</li> <li>– Notions sur quelques méthodes et outils spécifiques les plus courants en communication améliorée et alternative</li> <li>– Connaissances de base sur les technologies de l'information et des multimédias</li> </ul> <p><b>Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les apprentissages, les techniques pédagogiques les différents supports : repérages méthodologiques, modalités de mise en œuvre, évaluation</li> <li>– Techniques éducatives favorisant la participation de la personne et l'expression de son choix</li> </ul> <p><b>Situations d'urgence et de danger pour la personne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)</li> <li>– Évaluation des risques, facteurs de risques, prévention des chutes</li> </ul> <p><b>Les règles d'éco-responsabilité</b></p> <p><b>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</b></p>		
---	---	--	--

■ **Les quatre domaines de compétences**

<b>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</b>	<b>Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité</b>	<b>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</b>	<b>Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</b>
<b>Domaine de compétence 1 Socle commun DC1</b>	<b>Domaine de compétence 2 Socle commun DC2</b>	<b>Domaine de compétence 3 Socle commun DC3</b>	<b>Domaine de compétence 4 Socle commun DC4</b>
<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p>	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités</p> <p>Prendre soin et veiller au bien-être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité</p>	<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel</p> <p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement</p>	<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne des personnes et se situer en tant qu'interface</p> <p>Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation</p> <p>Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement</p>

■ **Les quatre domaines d'activités**

<b>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</b>	<b>Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité</b>	<b>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</b>	<b>Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</b>
<b>Domaine d'activités 1 Socle commun</b>	<b>Domaine d'activités 2 Socle commun</b>	<b>Domaine d'activités 3 Socle commun</b>	<b>Domaine d'activités 4 Socle commun</b>
<p>Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel</p> <p>Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne</p> <p>Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux</p> <p>Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires</p> <p>Entretien et actualiser ses compétences professionnelles</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun</p> <p>Mettre en place et réaliser en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives contribuant à développer, maintenir ou prévenir la perte d'autonomie</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale</p> <p>Respecter le rythme biologique de la personne</p> <p>Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sécurité et confort</p> <p>Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap</p> <p>Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi</p> <p>Aider, lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante, à l'alimentation, la prise de médicaments, l'hydratation, la respiration et aux fonctions d'élimination</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Échanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans le but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l'entourage et l'équipe</p> <p>Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération avec la personne, son environnement et l'encadrement</p> <p>Expliciter son action en y donnant du sens</p> <p>Travailler en équipe pluri-professionnelle</p> <p>Participer au travail en réseaux</p> <p>Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques</p>	<p>Établir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités</p> <p>Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe</p> <p>Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité</p> <p>Accompagner la personne dans tous les événements de la vie</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et des capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte</p> <p>Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités</p> <p>Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité</p>



	<p>Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne</p> <p>Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne</p> <p>Aider à l'habillage et au déshabillage</p> <p>Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne</p> <p>Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité</p>		<p>Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives</p>
--	--	--	---

### ■ Les quatre domaines de certification

Ils permettent de décrire les critères d'évaluation des compétences et permettent d'en mesurer la maîtrise tout au long de la formation. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation et correspondent à l'exigence requise pour délivrer le diplôme d'accompagnant éducatif et social.

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalités de validation du DC	Cadre de l'épreuve et lieu de l'épreuve
<p><b>DC1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</b></p>	<p>1) Épreuve : note de réflexion sur le positionnement professionnel</p> <p>2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Épreuve écrite : moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation Coefficient 1</p> <p>Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC) Coefficient 1</p> <p>Validation du DC : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10</p>	<p>Contrôle continu organisé par l'établissement de formation Épreuve écrite organisée par les DRJSCS en établissement de formation</p> <p>Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation</p>

## Une formation, un métier

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
<p>1) Les épreuves écrites permettent d'évaluer la manière dont le candidat se positionne en tant que professionnel (prise en considération de son contexte d'intervention et du public accompagné – analyse de son positionnement)</p> <p>2) L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à prendre en compte le contexte professionnel et le public accueilli dans son intervention</p>	<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p>	<p>Durée validée par la DRJSCS</p> <p>Durée 2 heures</p> <p>Pas de durée</p>	<p>Établissement de formation pour le contrôle continu</p> <p>DRJSCS + jury pour l'épreuve de fin de formation</p> <p>Site qualifiant et établissement de formation</p>
<p><b>DC2 : Accompagner les personnels au quotidien et dans la proximité</b></p>	<p>1) Dossier de pratique professionnelle (entre 5 et 8 pages)</p> <p>2) Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle - 30 mn</p> <p>3) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel</p>	<p>Évaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages présentant les modalités d'intervention de l'AES au quotidien, en lien avec la spécialité choisie</p> <p>Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice</p> <p>La note de l'évaluation est posée en amont de l'épreuve orale Coefficient 1</p> <p><b>Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle</b> Coefficient 2</p> <p><b>Note de pratique professionnelle</b> (moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC) Coefficient 2</p> <p><b>Validation du DC :</b> Moyenne de toutes les notes avec les coefficients, supérieure ou égale à 10</p>	<p>Établissement de formation</p> <p>Établissement de formation</p> <p>Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain et l'établissement de formation</p>

Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
<p>1) Évaluer au moyen du dossier et de la soutenance qui en est faite par le candidat sa pratique de l'accompagnement des personnes Le dossier de pratique professionnelle sert de support à l'entretien mené par le jury mais sa qualité littéraire n'est pas évaluée en tant que telle</p> <p>2) L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à établir une relation d'aide dans les actes de la vie quotidienne</p>	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités</p> <p>Prendre soin et veiller au bien-être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Accompagner la personne dans les activités ordinaires et la gestion de son quotidien</p> <p>Accompagner la personne dans les activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité</p>	<p>30 min pour l'épreuve orale</p> <p>Pas de durée imposée</p>	<p>1 professionnel + 1 formateur</p> <p>Site qualifiant et établissement de formation</p>
<p><b>DC3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</b></p>	<p>1) Contrôle continu : Épreuve orale à partir d'une étude de situation</p>	<p><b>Épreuve orale :</b> l'épreuve est organisée en cours de formation Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel en lien avec la spécialité choisie</p> <p>La soutenance repose sur la présentation d'un écrit de 2 à 3 pages et d'un échange avec le jury et/ou avec les autres candidats, selon les modalités prévues par le centre de formation</p>	<p>Établissement de formation</p>

## Une formation, un métier

	2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Seule la meilleure note sera retenue en cas de plusieurs présentations Coefficient 1  <b>Note de pratique professionnelle</b> (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1  <b>Validation du DC :</b> Moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
Objectifs de l'épreuve	Compétences repérées	Durée de l'épreuve	Interrogateurs ou correcteurs
1) Évaluer la capacité du candidat à travailler en équipe pluri-professionnelle dans le cadre d'un projet personnalisé 2) L'évaluation pratique en situation professionnelle : – capacité du candidat à travailler en équipe et utiliser les différents supports de communication professionnelle – capacité du candidat à faire le lien entre les éléments recueillis dans l'intervention de proximité et la mise en œuvre du projet personnalisé	Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel  Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne  Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement	Durée globale de 30 min  Pas de durée imposée	Un représentant de l'établissement de formation  Site qualifiant et établissement de formation
<b>DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</b>	1) Épreuve : exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s)	Exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre Le projet, support à l'exposé, est élaboré individuellement ou collectivement Coefficient 2 La note tient compte : – du processus d'élaboration du projet et de sa réalisation, – de l'implication du candidat dans cette démarche, – de la pertinence du projet au regard du contexte d'intervention et du public accompagné	En établissement de formation

	2) Une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel	<b>Note de pratique professionnelle</b> (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 1  <b>Validation du DC :</b> Moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	<b>Compétences repérées</b>	<b>Durée de l'épreuve</b>	<b>Interrogateurs ou correcteurs</b>
1) Établir la capacité du candidat à élaborer un projet favorisant la vie sociale et citoyenne de la personne et à le promouvoir de manière claire 2) Évaluer la capacité du candidat à communiquer avec l'environnement de la personne et soutenir l'expression des personnes accompagnées	Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives, en suscitant sa participation Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement	Pas de durée imposée  Pas de durée imposée	Établissement de formation  Site qualifiant et établissement de formation

## 4. Le diplôme en quelques points

### ■ Les modalités d'entrée en formation

Les épreuves d'entrée en formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves sont organisées par les établissements de formation.

**L'épreuve écrite :** Elle est composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale, soumis au candidat. La durée de l'épreuve est de 1 heure et 30 minutes et elle est notée sur 20. L'obtention de 10 sur 20 est obligatoire pour le passage de l'épreuve orale.

**L'épreuve orale :** Elle est composée d'un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale, à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat. L'épreuve d'admission est notée sur 20.

L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20. Les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont inscrits sur une liste, par ordre de mérite.

Les candidats dispensés de l'épreuve écrite sont les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministre chargé des Affaires sociales et les lauréats de l'Institut du service civique.

Les candidats dispensés des épreuves d'entrée en formation sont les titulaires du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au titre de leur diplôme, ainsi que les candidats titulaires d'un diplôme d'État d'aide médico-psychologique ou d'un diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité.

### ■ *Les stages*

840 heures de pratique professionnelle sont prévues dans le cadre de la formation pour les personnes réalisant l'intégralité du parcours de formation. Plusieurs périodes de stage en milieu professionnel comptabilisent ces heures. Elles sont fractionnées en 2 ou 3 périodes en fonction des choix pédagogiques de l'établissement de formation. Le type de lieu dépend de la spécialisation choisie et de l'axe pédagogique choisi par le formateur référent.

### ■ *Les contenus de formation*

La formation est répartie en 504 heures de cours théoriques et 840 heures de cours pratiques (stages).

Ces 504 heures comprennent 378 heures en socle commun et 147 heures en spécialisation. 14 heures pour la détermination du parcours et 7 heures pour la validation des compétences acquises sont comprises dans le socle commun.

Les heures théoriques se décomposent en 4 modules de formation :

Domaines de formation	Heures socle commun	Heures de spécialisation
DF1 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 heures	14 heures
DF2 Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98 heures	63 heures
DF3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 heures	28 heures
DF4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 heures	42 heures

### ■ *Les équivalences*

Les professionnels exerçant un accompagnement auprès de personnes en situation de dépendance en possession d'un diplôme tels que le DEAVS ou le DEAMP valident de ce fait le DEAES, leur spécialisation étant déterminée par le secteur d'expérience professionnelle.

# Partie 1

## DF 1

## Se positionner comme un professionnel

<b>Programme et certification des compétences</b>	<b>28</b>
<b>Fiches de cours</b>	<b>30</b>
<b>Fiche 1</b> Les politiques publiques	30
<b>Fiche 2</b> Les DRJSCS	35
<b>Fiche 3</b> Les ARS	37
<b>Fiche 4</b> Les MDPH	40
<b>Fiche 5</b> Les CDAPH	43
<b>Fiche 6</b> La responsabilité civile et pénale	45
<b>Fiche 7</b> Le cadre législatif	47
<b>Fiche 8</b> La loi 11 février 2005	53
<b>Fiche 9</b> La loi du 5 mars 2007	56
<b>Fiche 10</b> La loi du 29 décembre 2015	59
<b>Fiche 11</b> L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)	63
<b>Fiche 12</b> Les lois Clayes et Léonetti	66
<b>Fiche 13</b> La protection juridique des personnes majeures	70
<b>Fiche 14</b> Les aidants familiaux	76
<b>Fiche 15</b> L'obligation alimentaire	80
<b>Fiche 16</b> Les établissements et publics accueillis	81
<b>Fiche 17</b> L'habitat inclusif	88
<b>Fiche 18</b> L'éthique	90
<b>Fiche 19</b> La notion de déontologie	92
<b>Fiche 20</b> L'obligation de discrétion et le secret professionnel	94
<b>Fiche 21</b> La maltraitance	98
<b>Fiche 22</b> La charte des droits et des libertés	101
<b>Fiche 23</b> Le système nerveux	103
<b>Fiche 24</b> L'appareil digestif et l'alimentation	108
<b>Fiche 25</b> L'appareil cardio-vasculaire	113
<b>Fiche 26</b> Le développement du nourrisson et de l'enfant	118
<b>Fiche 27</b> Le développement psycho-affectif de la personne	121
<b>Fiche 28</b> Le développement intellectuel et social de la personne	127
<b>Fiche 29</b> L'adolescence	132
<b>Fiche 30</b> Le narcissisme	136
<b>Fiche 31</b> L'attachement	139
<b>Fiche 32</b> La contraception	141
<b>Fiche 33</b> La fécondation	144
<b>Fiche 34</b> Le polyhandicap	146
<b>Fiche 35</b> Les diabètes	150
<b>Fiche 36</b> Les déficiences	153
<b>Fiche 37</b> Les déficiences visuelles	156
<b>Fiche 38</b> Les déficiences auditives	163
<b>Fiche 39</b> Les déficiences motrices	166
<b>Fiche 40</b> La sclérose en plaques	170
<b>Fiche 41</b> L'infirmité motrice cérébrale	172
<b>Fiche 42</b> La maladie d'Alzheimer	176
<b>Fiche 43</b> La maladie de Parkinson	180
<b>Fiche 44</b> Les déficiences intellectuelles	182
<b>Fiche 45</b> Les anomalies chromosomiques	184
<b>Fiche 46</b> Les maladies mentales	189
<b>Fiche 47</b> Les épilepsies	191
<b>Fiche 48</b> Les troubles du spectre autistique	194
<b>Fiche 49</b> Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité	198
<b>Fiche 50</b> L'exclusion sociale	202
<b>Fiche 51</b> L'inadaptation sociale	205



# Programme et certification des compétences

## 1. Le programme

---

- Le référentiel de formation prévoit 126 heures d'enseignement théorique en socle commun et 14 heures dans le cadre de la spécialisation choisie.
- Les compétences visées sont :
  - identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel ;
  - prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention ;
  - mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne.

## 2. La certification des compétences

---

### ■ Objectifs de l'épreuve

- Les épreuves écrites mesurent la manière dont le candidat se positionne en tant que professionnel (prise en considération de son contexte d'intervention et du public accompagné, analyse de son positionnement).

L'épreuve écrite est nommée note de réflexion sur le positionnement professionnel (NRPP).

- L'évaluation pratique en situation professionnelle mesure la capacité du candidat à prendre en compte le contexte professionnel et le public accueilli dans son lieu d'intervention.

L'évaluation pratique est une évaluation du stage ou de l'exercice professionnel.

### ■ Évaluation

- La validation du domaine de compétences 1 (DC1) tient à l'obtention d'une note dont le résultat doit être supérieur ou égal à 10. Cette note est la moyenne de deux notes : une note pour l'épreuve écrite et une note pour la pratique professionnelle.





→ Les notes pour l'épreuve écrite sont la moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation (coefficient 1). Le contrôle continu est organisé par l'établissement de formation.

L'épreuve écrite est organisée par les DRJSCS en établissement de formation. Elle est d'une durée de 2 heures, validée par la DRJSCS.

→ La note de pratique professionnelle est la moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC (coefficient 1).

# Les politiques publiques

## 1. Une connaissance nécessaire

Les professionnels des champs sanitaire, social et médico-social interviennent dans des secteurs souffrant de fragmentations et de cloisonnements, pouvant constituer autant d'obstacles à la fluidité et à la continuité des parcours des personnes qu'ils accompagnent. Les professionnels exerçant en établissements connaissent mal ceux qui interviennent à domicile et/ou en milieu ouvert, et inversement. Pourtant, la bonne articulation des lieux d'accueil est plus que jamais nécessaire pour conjuguer les projets de vie et les projets de soins.

Ces professionnels appréhendent très mal les intervenants des champs auxquels ils n'appartiennent pas. Bien que la « coupure » entre le sanitaire et le social ait pratiquement disparu des textes législatifs, cette scission est toujours très présente sur le terrain professionnel. Il est donc important d'avoir une connaissance générale du paysage qu'offrent les différents services et établissements qui constituent l'ensemble des possibilités de prise en charge des personnes en situation de dépendance.

## 2. L'organisation du secteur social et médico-social

Ministère des Solidarités et de la Santé		
Niveau	Santé	Solidarité
National	DGS (direction générale de la Santé)	DGCS (direction générale de la Cohésion sociale)
Régional	ARS (Agence régionale de la santé)	DRJSCS (direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale)
Départemental	PMI, sous l'autorité du CD (conseil départemental)	DDCS ou DDCSPP DDRJSCS MDPH
Communal	Maison de santé Pôle de santé Maison de naissance Service communal d'hygiène et de santé	CCAS

– L'organisation du secteur social et médico-social commence avec la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.